

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

c/o Société suisse des employés de commerce  
Reitergasse 9  
Case postale  
CH-8021 Zurich

## Aperçu de la session de printemps 3 – 21 mars 2025

info@die-plattform.ch  
[die-plattform.ch/fr](https://die-plattform.ch/fr)

### Vue d'ensemble

#### Conseil National

N°	Objet	Consultation	Recommandation	
<a href="#">24.082</a>	Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement	05.03.2025	Rejet	●
<a href="#">24.026</a>	Pour une imposition individuelle indépendante	18.03.2025	Approbation	●

#### Conseil des Etats

N°	Objet	Consultation	Recommandation	
<a href="#">23.072</a>	Loi sur Movetia	03.03.2025	Entrée en matière	●
<a href="#">24.026</a> <a href="#">18.034</a> <a href="#">19.3630</a>	Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille) Passage rapide à l'imposition individuelle en Suisse	04.03.2025	Approbation Rejet Approbation	● ● ●
<a href="#">24.3921</a>	Mieux assurer les personnes cumulant plusieurs emplois et les travailleurs à temps partiel	06.03.2025	Rejet	●
<a href="#">24.4047</a>	Permettre l'accès au deuxième pilier pour les personnes ayant un revenu modeste ou des contrats de travail multiples	06.03.2025	Rejet	●
<a href="#">24.3920</a>	Prendre en compte le travail d'éducation et d'assistance dans le deuxième pilier	06.03.2025	Rejet	●
<a href="#">24.4198</a>	Lutter contre la perte de pouvoir d'achat des rentiers du 2e pilier	06.03.2025	Rejet	●
<a href="#">24.4066</a>	Elargir l'accès au deuxième pilier sur une base volontaire pour améliorer les retraites	06.03.2025	Rejet	●
<a href="#">24.4597</a>	Mettre en place un accès standardisé aux données de prévoyance personnelles	06.03.2025	Approbation	●
<a href="#">24.305</a> <a href="#">24.311</a>	Introduction d'un congé parental national Pour l'introduction d'un congé parental national	06.03.2025	Rejet	●
<a href="#">24.3587</a>	Mettre en place un «pour-cent de sécurité» temporaire pour le financement transitoire de l'AVS et de l'armée	17.03.2025	Rejet	●
<a href="#">24.3004</a>	Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents	19.03.2025	Rejet	●

# Argumentaire

---

## Conseil National

05.03.2025

---

● 24.082 Objet du Conseil fédéral

### **Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir). Initiative populaire**

*Faible efficacité pour le climat, mais pertes importantes de recettes fiscales.*

Cette initiative populaire vise à générer de nouvelles sources de revenus pour «transformer l'ensemble de l'économie» dans le respect du climat. La proposition d'un impôt sur les successions de 50% pour les fortunes supérieures à 50 millions de francs ne devrait pas avoir l'effet escompté, car la fortune est mobile et, de l'avis des spécialistes, serait en grande partie transférée à l'étranger, ce qui entraînerait la perte de l'ensemble de cette assiette fiscale. Pour faire état des progrès réels – et des lacunes éventuelles – de la politique climatique suisse, il conviendrait d'établir un rapport annuel relatif à la LCI, à la loi sur le CO<sub>2</sub> et aux autres objectifs en matière de politique climatique. Cela permettrait de proposer des mesures spécifiques et adaptées, plutôt que des moyens de financement vagues.

---

18.03.2025

---

● 24.026 Objet du Conseil fédéral

### **«Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)». Initiative populaire et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'imposition individuelle)**

*L'initiative populaire a besoin d'approbation, un contre-projet indirect mènera plus vite au but.*

La plateforme s'engage en faveur d'un système fiscal juste et porteur d'avenir qui n'élimine pas seulement la discrimination des couples mariés, mais aussi les entraves à une augmentation de l'emploi féminin. L'initiative populaire et le contre-projet indirect du Conseil fédéral (loi fédérale sur l'imposition individuelle) permettront d'atteindre cet objectif. Le contre-projet indirect prévoit par ailleurs un allègement pour les familles avec des enfants et peut être mis en œuvre beaucoup plus rapidement.

---

## Conseil des Etats

03.03.2025

---

● 23.072 Objet du Conseil fédéral

### **Loi sur Movetia**

*Entrée en matière.*

La gouvernance d'entreprise (corporate governance) nécessite encore des améliorations, surtout dans le domaine de la formation. Cette opportunité est offerte par la présente loi, même si les détails – notamment la prise en compte de la formation professionnelle et des organisations de jeunesse – peuvent encore être peaufinés. Par conséquent, la plateforme recommande d'entrer en matière dans cette affaire.

---

04.03.2025

---

- 24.026 Objet du Conseil fédéral (Cf. page 2)
- 18.034 Objet du Conseil fédéral
- 19.3630 Motion Conseil National (Markwalder)

### **Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)**

*Le projet du Conseil fédéral n'est pas indépendant de l'état civil et n'a qu'un effet modeste sur l'évolution de la population active.*

Le système proposé par le Conseil fédéral est déjà dépassé. En revanche, le contre-projet indirect du Conseil fédéral (loi fédérale sur l'imposition individuelle) à l'initiative populaire (24.026) répond aux deux critères, à savoir l'effet sur la population active et l'indépendance de l'état civil.

### **Passage rapide à l'imposition individuelle en Suisse**

*Il est grand temps de mettre en place un système fiscal moderne.*

Le contre-projet indirect du Conseil fédéral (loi fédérale sur l'imposition individuelle) à l'initiative populaire (24.026) reprend la demande de la motionnaire.

---

06.03.2025

---

- 24.3921 Motion Conseil des Etats (Wasserfallen)

### **Mieux assurer les personnes cumulant plusieurs emplois et les travailleurs à temps partiel**

*Pas de considération isolée de certaines mesures dans la LPP.*

La motion réclame une adaptation de la LPP afin de mieux assurer les personnes cumulant plusieurs emplois et les personnes travaillant à temps partiel, en additionnant et en assurant leurs revenus. De plus, la déduction de coordination doit être aménagée en pourcentage et une coordination étroite avec d'autres assurances sociales doit être garantie. Il est d'ores et déjà possible d'assurer volontairement plusieurs activités via l'institution supplétive ou l'institution de prévoyance de l'un-e des employeurs-euses. Les mesures dans le cadre de la LPP ne peuvent pas être envisagées de façon isolée, car elles ignorent le financement des rentes et ne servent donc pas les intérêts des salarié-e-s.

---

- 24.4047 Motion Conseil des Etats (Broulis)

### **Permettre l'accès au deuxième pilier pour les personnes ayant un revenu modeste ou ayant des contrats de travail multiples**

*Pas de considération isolée de certaines mesures dans la LPP.*

Après l'échec de la réforme de la LPP, le Conseil fédéral doit modifier la loi afin d'abaisser le seuil d'entrée dans le 2e pilier à moins de CHF 20 000.- pour permettre aux personnes ayant un revenu modeste ou plusieurs employeurs-euses un meilleur accès à la prévoyance vieillesse. Les mesures dans le cadre de la LPP ne peuvent pas être envisagées de façon isolée, car elles ignorent le financement des rentes et ne servent donc pas les intérêts des salarié-e-s.

---

- 24.3920 Motion Conseil des Etats (Crevoisier Crelier)

### **Prendre en compte le travail d'éducation et d'assistance dans le 2e pilier**

*La politique familiale ne doit pas être financée par des fonds destinés à garantir les avoirs de prévoyance.*

La motion demande que le travail de care non rémunéré soit reconnu et assuré dans le cadre de la prévoyance professionnelle par des bonifications pour travail d'éducation et d'assistance en fonction du revenu, financées par le fonds de garantie, afin de combler les lacunes des rentes, surtout pour les femmes. L'intervention réclame de combler les lacunes des rentes par des contributions du fonds de sécurité des caisses au lieu de mettre en place des incitations à l'activité professionnelle et de créer de meilleures possibilités d'épargne. Du 3 point de vue de la plateforme, le financement du travail familial par le fonds de garantie n'est pas judicieux. Ce fonds a été créé pour assurer la sécurité des caisses de pension et non pour soutenir les familles.

---

- 24.4198 Motion Conseil des Etats (Maillard)

### **Lutter contre la perte de pouvoir d'achat des rentiers du 2e pilier**

*Mesure difficilement applicable dans le cadre de la LPP.*

Le motionnaire demande au Conseil fédéral d'adapter les bases légales afin que les rentes de la prévoyance professionnelle soient régulièrement adaptées au renchérissement, comme c'est le cas pour l'AVS et l'AI, de manière à éviter une perte de pouvoir d'achat des retraité-e-s. Du point de vue de la plateforme, deux problèmes se posent à cet égard, à savoir les différences massives entre les caisses de pension et la possibilité de modélisation. Une telle mesure devrait être mise en œuvre par le biais de réserves des caisses de pension, ce qui nécessiterait alors un financement par les personnes actives et impliquerait une nouvelle redistribution entre les personnes actives et les retraité-e-s. Les caisses qui assurent majoritairement des personnes relevant du régime obligatoire auraient en outre du mal à constituer des réserves en plus du taux de conversion élevé. En cas d'amélioration des rentes dans le 2<sup>e</sup> pilier, les différents taux de conversion doivent également être pris en compte. Certaines caisses proposent d'ores et déjà une compensation du renchérissement, en général celles qui gèrent beaucoup d'avoires surobligatoires et procèdent à un calcul mixte avec un taux de conversion plus bas. Compte tenu des grandes différences entre les caisses, une réglementation uniforme et une modélisation sont difficiles à mettre en place.

---

- 24.4066 Motion Conseil des Etats (Gapany)

### **Elargir l'accès au deuxième pilier sur une base volontaire pour améliorer les retraites**

*Pas de considération isolée de certaines mesures dans la LPP*

La motion réclame une modification de la LPP afin d'offrir aux employé-e-s à temps partiel des possibilités d'épargne volontaire dans le 2e pilier, en rendant le salaire coordonné plus flexible. Les employé-e-s doivent pouvoir opter pour des cotisations plus élevées afin de bénéficier d'une meilleure retraite, tandis que le Conseil fédéral peut régler les exceptions. Les mesures dans le cadre de la LPP ne peuvent pas être envisagées de façon isolée, car elles ignorent le financement des rentes et ne servent donc pas les intérêts des salarié-e-s.

07.06.2023

---

- 24.4597 Motion Conseil des Etats (Ettlin)

### **Mettre en place un accès standardisé aux données de prévoyance personnelles**

*Transparence et accès facile au deuxième pilier.*

Les objectifs de l'«Open Finance» sont à saluer et favorisent la transparence, la compétence et la confiance envers le système de prévoyance.

---

- 24.305 Initiative déposée par un canton  
24.311 Initiative déposée par un canton

### **Introduction d'un congé parental national Pour l'introduction d'un congé parental national**

*Un congé parental égalitaire au lieu d'une prolongation du congé de maternité et du congé de paternité.*

Depuis ses débuts, la plateforme soutient un congé parental égalitaire qui répartit équitablement entre les deux parents les risques professionnels liés à la fondation d'une famille. Les initiatives déposées représentent de facto une prolongation du congé de maternité de 14 à 16 semaines et une prolongation du congé de paternité de deux à quatre semaines. Il s'agit là d'une extension des allocations pour perte de gain sans apporter les avantages économiques d'un congé parental égalitaire.

---

17.03.2025

---

● 24.3587 Motion Conseil des Etats (Würth)

**Mettre en place un «pour-cent de sécurité» temporaire pour le financement transitoire de l'AVS et de l'armée**

*Mauvais moment et mélange de domaines sans rapport avec le sujet.*

Avec le nouveau calcul des chiffres financiers de l'AVS, les perspectives financières de l'AVS seront également adaptées. Demander un financement spécial pour l'AVS maintenant, qui plus est en le liant à un domaine sans rapport avec l'AVS, ne fait donc guère de sens actuellement.

---

19.03.2025

---

● 24.3004 Motion Conseil National (CSSS)

**Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien**

*Aligner, pas supprimer.*

L'inégalité de traitement entre les parents avant et après le départ à la retraite dérange la commission. Cela est certes compréhensible, mais supprimer les rentes pour enfants de retraité-e-s n'est pas non plus équitable. Les employé-e-s, les travailleurs-euses indépendant-e-s et les personnes sans activité lucrative ont droit à des allocations familiales avant la retraite. Celles-ci sont financées par les employeurs-euses, les travailleuseuses indépendant-e-s et les cantons. De plus, les montants des rentes pour enfants de retraité-e-s diffèrent parfois considérablement de ceux des allocations familiales et peuvent être perçus par les deux parents chez les retraité-e-s. En vue d'une harmonisation entre les différentes catégories de parents, il serait donc judicieux d'aligner les rentes pour enfants de retraité-e-s sur les allocations familiales. Cela entraîne également une réduction des coûts.

## Associations membres de la plateforme

**société des employés  
de commerce**  
*ensemble, façonnons l'avenir.*

**A** **Angestellte  
Schweiz**

**SWISS  
LEADERS**

**Swiss  
Accounting**

**SALESSWISS**

**SWISS  
ENGINEERING**  
STV UTS ATS